

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 4 juin 2013

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - E. MALAVALLON - E. BLONDET
JP. DUVAUX - C. FRAMMERY - S. RANGOD (Adjoint) - JF. PATRIARCA
H. PINIER - D. FLOCH - N. DONGOIS - S. VEYRAT - S. RAVOT
A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - F. GUITTON

Absents excusés : M. KUNG, adjointe (procuration à E. BLONDET) - A. BOYER (procuration à S. RANGOD) - D. TSHITUNGI (procuration à A. GONZALEZ)
F. PHILIPPON (procuration à F. LE SOURD) - C. SAINTE-CROIX - J. PILS (procuration à S. VEYRAT) - I. PEZZONI (procuration à C. FRAMMERY)
C. FLEUTRE (procuration à S. RAVOT) - E. IMOBERSTEG
P. BARMETTLER - B. CHAUVET (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de point à ajouter, l'ordre du jour suivant est approuvé :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 14/05/2013
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 DU PLU
- ZAC DE CHAPEAUROUGE : COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2012
- CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE - DESIGNATION MEMBRES DU JURY
- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
- FINANCES
 - A. SUBVENTION ASSOCIATION DE LECTURE
 - B. NOUVELLE ECOLE : AUTORISATION DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT
 - C. BUDGET GENERAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE N° 2
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES VERBAL DU 14/05/2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Urbanisme du 30/05/2013 (E. BLONDET)

E. BLONDET informe que 8 dossiers ont été examinés, dont 7 ont reçu un avis favorable :

- 1 déclaration préalable ;
- 5 permis de construire ;
- 1 permis de construire modificatif.

1 permis de construire a reçu un avis défavorable pour non-respect du PLU et des prescriptions du CAUE.

La prochaine commission aura lieu le 27 juin.

b) Travaux (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX indique que la commission ne s'est pas réunie en mai. Il fait toutefois état de l'avancement des travaux :

- de la mairie : réception le 24 mai.
- Terrain de foot synthétique : après 6 semaines d'interruption des travaux en raison de la météo, le drainage a débuté depuis quelques jours et si les conditions météorologiques sont plus favorables, le retard pris en début de chantier devrait pouvoir être rattrapé.
- Parc du Château :
 - le socle pour l'œuvre d'art (actuellement devant l'école de la Bretonnière) sera réalisé prochainement par la société NABAFFA,
 - une plateforme pour déposer le chapiteau loué chaque année pour les manifestations a été créée ainsi qu'un chemin d'accès,
 - le fleurissement de la serre se fera cette semaine.
- Une visite des écoles a eu lieu afin de recenser les travaux à réaliser.
- Passage surélevé à Vésegnin, arrêt de bus et trottoirs chemin des Hautins, trottoirs route de la Fontaine : terminés.

La prochaine commission aura lieu le 25 juin.

c) Information / Communication (F. LE SOURD)

F. LE SOURD explique que la sortie du prochain journal municipal a été décalée à fin juillet, permettant ainsi d'inclure différentes photos des manifestations. Elle rappelle que le samedi 22 juin, aura lieu la fête de la Musique, pour laquelle la campagne de promotion a débuté cette semaine avec la mise en place des kakémonos.

d) Vie culturelle (F. LE SOURD)

F. LE SOURD indique que dans le cadre du Festival des Cinq Continents la commission avait choisi de parrainer le film Wadjda (1^{er} film de l'histoire du cinéma saoudien) et que celui-ci a reçu le prix du public.

Elle précise que toutes les classes des écoles de la commune, y compris celles de l'école Intercommunale, se sont rendues à ce Festival (transport et billets pris en charge par la commune).

e) Scolaire du 29/05/2013(S. RANGOD)

S. RANGOD informe que la commission a abordé les points suivants :

- mise en place des nouveaux rythmes scolaires :
 - retours favorables d'une quinzaine d'associations pour animer les activités péri-éducatives,
 - envoi au DASEN de l'avant-projet éducatif territorial, intégrant les demandes de dérogations relatives aux emplois du temps scolaires retenus par les écoles,
 - pré-validation le 23 mai du planning des activités péri-éducatives organisées pour les enfants,
 - 2^{ème} lettre d'information adressée aux parents (également disponible sur le site internet de la Mairie). S. RANGOD précise que les retours des parents sont très positifs, même s'ils posent encore de nombreuses questions quant aux modalités concrètes d'organisation de ces activités. La 3^{ème} lettre d'information qui sera distribuée avant les vacances permettra de répondre à ces questions.
- Demande de dérogations pour l'année scolaire 2013-2014 : la commission se réunira le 19 juin pour examiner 16 nouveaux dossiers (les dossiers relatifs aux renouvellements de dérogation ne sont pas examinés en commission).
- Participation financière pour les dérogations scolaires hors France : fixée à 750 € / élève. La commission a émis un avis favorable pour reconduire cette même participation pour 2013-2014.
- Restauration scolaire : la commission a proposé de maintenir les mêmes tarifs en 2013-2014.
- Transport scolaire : après réunion de la COAO, l'autorisation de signature du marché sera soumise au Conseil Municipal de Juillet.
S. RANGOD explique que le coût du transport scolaire est à ce jour pris en charge à 83 % par la collectivité, que c'est un service de qualité proposé aux familles et que deux trajets supplémentaires seront proposés à partir de septembre 2013 (mercredi matin). Compte tenu de ces éléments, il indique que la commission a proposé d'augmenter de 5 € tous les abonnements et de 0.50 € le ticket occasionnel, sans modifier les tranches de quotient familial.
- Deux ouvertures de classes en attente de confirmation : une 9^{ème} classe à l'école élémentaire des Grands Chênes et une 14^{ème} classe à l'école de la Bretonnière.

Par ailleurs, S. RANGOD informe que le 30 mai ont eu lieu le comité de concertation ALFA3A, ainsi que le 1^{er} comité de pilotage relatif aux nouveaux rythmes scolaires.

Il cite les réunions à venir en juin et juillet : conseils d'école, 2^{ème} rencontre avec les associations intervenantes au titre des rythmes scolaires, 2^{ème} réunion du comité de pilotage « nouveaux rythmes scolaires ».

D. FLOCH demande des précisions quant aux nouveaux horaires, ce à quoi S. RANGOD répond que deux jours par semaine les enfants iront à l'école de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, et les deux autres jours de la semaine, ils arrêteront l'école à 15h et auront des activités de 15h à 16h30, encadrées par des animateurs. Ils iront également à l'école le mercredi de 8h30 à 11h30. Les horaires des bus restent inchangés.

F. LE SOURD précise que les emplois du temps scolaires ont été intégrés dans la 2^{ème} lettre d'information adressée aux familles et que le travail effectué par Mme PONCET, coordinatrice rythmes scolaires à ALFA3A, permet d'avoir aujourd'hui un tableau précis des activités proposées aux enfants.

Le Maire indique que ce tableau sera présenté aux élus lors du Conseil Municipal de Juillet.

f) Vie associative (C. FRAMMERY)

C. FRAMMERY donne un retour très positif de la journée à Disneyland du 25 mai, où elle a accompagné 34 jeunes, avec l'appui de 4 animateurs des accueils de loisirs. Elle précise que cette journée a été largement subventionnée par la commune, avec un coût 2.5 fois inférieur à celui du Street Contest.

Elle indique qu'elle a pu sensibiliser et impliquer les jeunes à la vie de la commune.

C. FRAMMERY informe ensuite de :

- l'inauguration, le 2 juin, du parcours Big Bang mis en place par le CERN,
- la kermesse de l'école des Grands Chênes le 8 juin et celle de la Bretonnière le 15 juin,
- le tour du Canton de Genève le 19 juin,
- la réunion de la commission pour l'organisation du Téléthon 2013.

Elle précise enfin que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, elle reçoit un nombre important d'associations intéressées pour animer des activités.

g) Péricolaire et Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON informe des points abordés lors du comité de concertation ALFA3A réuni le 30 mai :

- bilan des activités des vacances de printemps et présentation des activités des vacances d'été. E. MALAVALLON insiste sur la très grande qualité des animations organisées par les accueils de loisirs : animations thématiques, stages d'équitation, sortie au Muséum d'histoire naturelle....
- Augmentation de 1 % des tarifs des accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2013. La participation financière de la Mairie pour limiter cette hausse a été soulignée positivement par les parents.
- Utilisation de la cantine de la Bretonnière le mercredi midi par l'accueil de loisirs du Prieuré, sous réserve que le service et le nettoyage soient entièrement pris en charge par ALFA3A et qu'il n'y ait pas d'impact financier pour la commune.
- Création d'une cour fermée pour les moins de 6 ans et d'un potager à l'accueil de loisirs des Grands Chênes : travaux qui vont être réalisés prochainement.

Il donne ensuite les informations suivantes :

- l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire aura lieu le 11 juin,
- la commission Jeunesse se tiendra le 12 juin et portera essentiellement sur le renouvellement du CMJ,
- la rencontre départementale des CMJ de l'Ain, organisée par le Conseil Général, est programmée le 29 juin. 4 jeunes de la commune y participeront, accompagnés par C. FRAMMERY. Les autres jeunes du CMJ participeront à leur dernier conseil ce même jour de 10h à 12h à la Mairie.

h) Communauté de Communes du Pays de Gex du 30/05/2013 (G. MAURIN)

G. MAURIN informe que lors de cette séance, M. BOUVARD, responsable de l'aménagement du territoire, a présenté le PSD de Ferney-Voltaire/Grand Saconnex, dans lequel la commune devrait être amenée à s'impliquer de plus en plus par le biais de la SPL, dont elle sera très probablement coactionnaire. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'inviter M. BOUVARD au Conseil Municipal de Septembre afin qu'une présentation précise du projet puisse être faite.

Il informe ensuite de la convention à venir entre le CERN, la CCPG et le Conseil Général visant, dans le cadre du développement économique, à favoriser les échanges

entre les structures dans des domaines tels que le transfert de technologies, le tourisme scientifique, l'aménagement du territoire, le transport.... Il précise qu'un projet d'incubateur sera mis en place avec le CERN et que celui-ci aura pour vocation d'aider à la création de jeunes entreprises et au transfert de technologies.

Il indique enfin que des attributions de subventions pour la réalisation de logements sociaux dans différentes communes et un avenant au programme de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir de stockage d'eau potable ont également été abordés.

i) Personnel du 16/05/2013 (Maire)

Le Maire informe des points étudiés :

- comité technique : une seule liste a été déposée par la CFDT avec 8 candidats. Les élections des représentants du personnel auront lieu le mardi 25 juin. La première réunion de ce comité technique se tiendra avant la mi-juillet.
- Plan de formation 2013-2015 : un recensement des besoins en formation a été fait auprès de chaque service. Celui-ci a fait ressortir 4 grands axes de formation : accompagnement de la collectivité dans son évolution, sécurité au travail, management et perfectionnement dans les compétences métiers. Il informe que le CNFPT a été rencontré et que des formations seront organisées dans le Pays de Gex. Il cite quelques formations qui seront incluses dans ce plan de formation : sécurisation des actes de la collectivité, conduite des entretiens annuels d'évaluation, communication interne, petits travaux de plomberie et d'électricité, évolution du métier d'ATSEM....
- Nouveaux rythmes scolaires : la réorganisation du travail des ATSEM et des animateurs cantine, ainsi que le recours à un coordinateur « rythmes scolaires » à mi-temps ont été étudiés.
- Evolution du nombre d'animateurs cantine en lien avec l'augmentation des effectifs.
- Recrutements en cours : agent Conseil Municipal/Bibliothèque, agent Comptabilité/Paie et directeur des Services Techniques.

5. MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 5 DU PLU

E. BLONDET explique que lors de sa séance du 26 avril dernier, la commission Urbanisme a pris connaissance d'un projet portant sur l'ensemble du secteur de la zone U* de Moëns Village (entre la route des Alpes et le Chemin de la Source). L'astérisque impose une ouverture à l'urbanisation au travers d'une opération portant sur la totalité du tènement foncier.



Elle précise que le projet présenté lors de cette commission assure une desserte cohérente du secteur, encourage la diversité de l'habitat et garantit la mixité sociale, mais ne peut

pas actuellement être mis en œuvre au regard d'une difficulté de maîtrise de la totalité de l'assiette foncière de l'opération.

Elle indique que la parcelle n° 270 constitue le jardin d'agrément du foncier bâti de la parcelle adjacente n° 140. Il a donc été décidé de modifier le PLU afin de lever la condition d'aménagement d'ensemble de ce secteur et de la remplacer par une ouverture à l'urbanisation sous la forme de deux tranches fonctionnelles.

Le projet de modification se traduit par :

- au niveau du plan de zonage : remplacement de l'astérisque « U* » par un prime « U' »,
- au niveau du règlement de la zone U, ajout à l'article 2 :
 - d'un secteur « U' » permettant l'ouverture à l'urbanisation sous forme de deux tranches fonctionnelles ;
 - d'un paragraphe précisant les conditions particulières d'ouverture à l'urbanisation :
*« Le secteur identifié par un « prime » au plan de zonage (U') ne peut s'ouvrir à l'urbanisation que par tranches fonctionnelles, sur la base d'un plan d'aménagement d'ensemble de la totalité du tènement foncier.
Il n'est pas fixé de surface minimum pour la tranche fonctionnelle.
Toutefois, sa superficie, sa localisation, sa configuration, son aménagement et sa desserte par les réseaux divers projetés doivent permettre à l'autorité compétente en matière de délivrance d'autorisation d'urbanisme d'évaluer si l'opération envisagée est de nature à ne pas compromettre la poursuite du développement et de l'aménagement cohérents du solde de la zone considérée. »*

La prescription de cette modification a par ailleurs été engagée par arrêté du Maire n° 83-2013 en date du 23 mai.

Elle poursuit en indiquant que ce dossier doit être envoyé, pour avis, aux personnes publiques associées, et doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai minimum d'un mois et explique que le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de publicité proposées :

- parution d'un avis annonçant la mise à disposition du dossier dans « Le Dauphiné Libéré » et « Le Pays Gessien » au moins huit jours avant et mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- affichage de cet avis à la Mairie et dans les lieux d'affichage officiels ;
- un dossier complet ainsi qu'un registre sera mis à disposition du public en Mairie du 19 août au 20 septembre 2013 du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture (8h30/12h00 - 14h30/18 h00) ;
- la note de présentation sera mise en ligne sur le site internet.

Le Maire précise que la mise à disposition du public est tardive compte tenu de la période des congés estivaux.

JC. CHARLIER souhaite savoir ce sur quoi le public sera amené à se prononcer et s'interroge sur cette opération dont on ne connaîtra que la première tranche sans connaître le contenu de la seconde.

Le Maire répond que la majorité de l'opération est connue dès le départ et que seuls un détachement de parcelle et une villa ne seront pas inclus dans l'opération d'ensemble.

JC. CHARLIER s'interroge quant à l'accès à ces parcelles. Le Maire répond que celui-ci se fera par la route des Alpes.

Il rappelle que la délibération ne concerne que les modalités de publicité relative à cette modification simplifiée du PLU. E. BLONDET ajoute que le projet dans son intégralité a été présenté en commission Urbanisme le 26 avril.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

6. ZAC DE CHAPEAUROUGE : COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2012

G. MAURIN rappelle que par Convention Publique d'Aménagement conclue le 6 février 2003 pour une durée initiale de 7 ans (prorogée plusieurs fois par délibérations), la commune a confié à la société NOVADE la réalisation de l'aménagement de la ZAC de Chapeaurouge.

Il indique que cette convention devrait se terminer en juin 2013 et rappelle que la NOVADE avait pour missions :

- acquisitions foncières ;
- réalisation des études et travaux des équipements publics ;
- cessions des droits à construire et négociations des participations financières avec les constructeurs propriétaires ;
- gestion administrative et financière de l'opération.

Il précise que le coût global de l'opération est d'environ 3 M€ qui, entre les dépenses et les recettes, aboutit à un déficit prévisionnel de l'ordre de 80 000 €. Il rappelle qu'une provision a été prévue sur les précédents budgets pour couvrir ce déficit, qui reste maîtrisé puisqu'il représente moins de 3 % du montant total des dépenses.

Il explique que cette convention a dû à nouveau être prorogée de 6 mois en janvier 2013 afin de permettre la régularisation d'erreurs commises au niveau des services du Cadastre.

Il indique que les membres du Conseil Municipal ont à se prononcer sur le Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), établissant le bilan de l'opération au 31/12/2012, et ajoute enfin qu'un autre CRACL sera établi pour la période du 01/01 au 30/06/2013. Ce dernier sera soumis au conseil municipal de septembre, avec le protocole de clôture, qui récapitule tous les échanges fonciers qui ont eu lieu durant l'opération et précise les différents propriétaires à l'issue du protocole de clôture.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

7. CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE - DESIGNATION MEMBRES DU JURY

Le Maire indique que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école, et sur les bases du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle validés par le Conseil Municipal du 14 mai 2013, une procédure de concours sera lancée pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet.

La désignation du maître d'œuvre interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecture sur Esquisse, prévue aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

Selon l'article 24 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Il rappelle que le jury, conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, est composé comme suit :

- le collège des élus, comprenant le Maire ou son représentant, Président, et 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret. Pour ce collège, il propose :
 - Président du jury : le Maire,
 - 5 élus titulaires,
 - 5 élus suppléants,
- le collège des personnalités désignées par le Président du Jury, dont le nombre ne peut excéder cinq ;
- le collège des professionnels présentant la même qualification ou une qualification

équivalente à celle exigée des candidats, désignés également par le Président du jury en nombre égal au tiers des membres du jury.

Après discussions et vote, le Maire est désigné président du jury et les membres suivants du Conseil Municipal sont élus :

TITULAIRES :

- Mme BLONDET Elisabeth
- Mme FRAMMERY Corine
- M. PILS Jérôme
- M. RAVOT Sylvain
- M. CHARLIER Jean-Claude

SUPPLEANTS :

- M. DUVAUX Jean-Pierre
- M. RANGOD Stéphane
- Mme PHILIPPON Françoise
- M. VEYRAT Sébastien
- M. CHAUVET Bernard

8. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire explique que les surveillants cantine devront, à compter de la rentrée scolaire 2013-2014, prendre leurs fonctions $\frac{1}{4}$ d'heure plus tôt, ce qui nécessite de faire évoluer leur temps de travail de 6h à 6h30 / semaine (temps de travail annualisé).

Par ailleurs, compte tenu du nombre croissant d'enfants fréquentant la cantine de l'école des Grands Chênes (90 enfants en maternelle et 150 en élémentaire) et celle de la Bretonnière (80 enfants en maternelle et 100 en élémentaire), la commission Personnel, réunie le 16/05/2013, a donné un avis favorable pour accroître le nombre de surveillants.

Il indique que cette proposition implique de créer 4 nouveaux emplois de surveillants, qui pourront également intervenir pendant le temps des activités péri-éducatives dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Ces 4 emplois seront par conséquent des emplois de surveillants « cantine et activités péri-éducatives » avec un temps de travail à 9 h / semaine (temps de travail annualisé).

Il propose donc de modifier le tableau des emplois par l'augmentation du temps de travail des surveillants cantine et la création de 4 emplois de surveillants cantine et activités péri-éducatives à compter du 1^{er} septembre 2013.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. FINANCES

A. SUBVENTION ASSOCIATION DE LECTURE

G. MAURIN propose, après avis favorable de la commission finances du 28/05/2013, d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 6 000 € à l'Association de Lecture. Il rappelle que cette dernière connaît une forte croissance de son activité et qu'elle fait preuve de dynamisme au sein de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. NOUVELLE ECOLE : AUTORISATION DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT

G. MAURIN précise qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, c'est-à-dire que pour engager des dépenses d'investissement

qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la 1^{ère} année puis reporter les crédits d'une année sur l'autre. C'est ce qui a été fait lors de la réalisation de l'Ecole de la Bretonnière, dont le coût s'est élevé à environ 8 M€.

Il poursuit en expliquant que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il indique que les collectivités sont incitées de plus en plus à établir des programmes et non plus à suivre l'annualité budgétaire. Les programmes s'établissent sur une estimation des dépenses globales, réparties ensuite sur plusieurs années.

Concernant la nouvelle école, il indique que le coût global de l'opération a été estimé par la NOVADE, dans le cadre de sa mission de programmation et suite aux validations de la collectivité, à 8,5 M€ HT, soit 10,2 M€ TTC. Il précise que la répartition annuelle de ce montant établie par la NOVADE prend en compte l'évolutivité du projet : 7 classes dans un 1^{er} temps et 5 classes supplémentaires dans la 2nde phase de l'opération.

Il explique enfin que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il propose au conseil municipal d'ouvrir pour 2013 une autorisation de programme avec crédits de paiement pour la nouvelle école, comme suit :

N° AP : AP2013-1 Libellé : Nouvelle école	Dépenses prévisionnelles
Montant de l'AP	10 200 000.00 €
Reprise antérieur (2012)	12 457.37 €
CP 2013	147 542.63 €
CP 2014	2 000 000.00 €
CP 2015	3 340 000.00 €
CP 2016	2 020 000 .00 €
CP 2017	10 000.00 €
CP 2018	230 000.00 €
CP 2019	1 250 000.00 €
CP 2020	1 190 000.00 €

Il indique qu'il conviendra ensuite de définir, avec les membres de la commission Finances, le plan de financement de l'opération. Il cite la part d'autofinancement que la commune a déjà « mis en réserve » à hauteur de 1,5 M€, l'autofinancement qui pourra être épargné durant les années à venir, le recours aux emprunts, le FCTVA...et estime que la part de l'autofinancement devrait pouvoir atteindre 40 à 50 % du montant global de l'opération.

Il invite vivement les membres de la commission Finances à participer aux prochaines commissions.

S. RAVOT s'interroge sur le financement de ce projet. Le Maire et G. MAURIN indiquent que les subventions des différents partenaires financeurs compléteront

pour partie les recettes, que la situation financière de la commune est saine facilitant ainsi le recours aux emprunts et que l'ouverture d'une autorisation de programme donne des perspectives concrètes et précises de l'échelonnement des dépenses.

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. **BUDGET GENERAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite à la réunion de la Commission Finances du 28/05/2013, G. MAURIN propose au conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Dotations et subventions : 57 360 €

- 40 970 € de DGF (790 970 € au lieu de 750 000 € budgété)
 - 6 390 € de DSR (montant total 56 390 €)
 - 10 000 € d'aide de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires
- Produits exceptionnels : + 2 500 € (reprise des motos de la Police Municipale)

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 59 860 €

DEPENSES

Charges à caractère général : 142 000 €

- 15 000 € acquisition de petit matériel pour le péri-éducatif
- 3 000 € panneaux de signalisation (5 000 € au BP déjà tous consommés)
- 33 000 € prestation ALFA3A (coordinateur + animateurs)
- 80 000 € entretien des bâtiments : 40 000 € pour écoles et accueils de loisirs, 20 000 € pour la Mairie et 20 000 € pare vue appartement Grands Chênes
- 15 000 € honoraires assistance ALFA3A à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires
- 5 000 € frais d'actes et contentieux (3 000 € budgétés, 5 000 déjà consommés)
- 6 000 € nettoyage des bâtiments (remplacement personnel pris par le péri-éducatif)
- - 15 000 € entretien des terrains (terrain de foot - transfert en investissement)

Charges de personnel : 50 000 €

- 22 000 € création poste sur 6 mois (mi-temps bibliothèque et mi-temps compta paie)
- 6 000 € augmentation des heures du personnel des écoles pour les rythmes scolaires
- 18 000 € intervenants extérieurs au péri-éducatif
- 4 000 € création de postes surveillants cantine

Autres charges de gestion courante : - 30 000 €

- - 20 000 € (provision prévue au BP 2013 en subvention Alfa3a pour les rythmes scolaires transférée au 611)
- - 10 000 € sur la subvention ALFA3A due à la suppression du mercredi matin pour les centres de loisirs

Virement à la section d'investissement : 15 000 € (terrain foot)

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 177 000 €

Le besoin en financement de 117 140 € sera pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement (342 571 €)

INVESTISSEMENT

RECETTES

Virement de la section de fonctionnement : 15 000 € (terrain foot)

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES : 15 000 €

DEPENSES :

Immobilisations corporelles

- + 4 000 € pour les stores de l'accueil
- Virement de crédits de 4 000 € de l'autocom sur l'informatique

Travaux

- + 50 000 € terrain de foot (10 000 € drainage dû aux intempéries et 40 000 € drainage terrain en herbe travaux supplémentaires) budget total 853 708 €
- + 120 000 € nouvelle opération : city stade parc du Château
- + 30 000 € route de Mategnin (suite aux résultats de l'Appel d'Offres)
- + 15 000 € aménagement du parking du Colombier (aléas chantier reprise fondation parking insuffisante + Génie Civil borne recharge pour véhicules électriques)
- - 75 000 € opération chemin des Hautins/Bellevue (report des travaux route Bellevue)
- Virement de crédits de l'opération « nouvelle école » sur article 2313 construction (sans opération) pour 1 339 957.37 €

TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES : 144 000 €

Financement

- 104 000 € à prendre sur les dépenses imprévues d'investissement (restera 12 000 €)
- 25 000 € à prendre sur les dépenses imprévues de fonctionnement par le biais d'un virement de section à section. Il restera alors 200 431 €.

Désignation		Propositions nouvelles
	FONCTIONNEMENT	
74	Dotations, subventions et participations	57 360.00
R 7411	Dotation forfaitaire	40 970.00
R 74121	Dotation de solidarité rurale	6 390.00
R 74718	Autres	10 000.00
77	Produits exceptionnels	2 500.00
R 775	Produits des cessions d'immobilisations	2 500.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		59 860.00
011	Charges à caractère général	142 000.00
D 6032	Fournitures petit équipement	15 000.00
D 60633	Fournitures de voirie	3 000.00
D 611	Contrats de prestations de services	33 000.00
D 61521	Entretien des terrains	- 15 000.00
D 61522	Entretien des bâtiments	80 000.00
D 6226	Honoraires	15 000.00
D 6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00
D 6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000.00
D 6218	Autre personnel extérieur	18 000.00
D 64111	Rémunération principale	32 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	- 30 000.00
D 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 30 000.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 142 140.00
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		59 860.00

	Désignation	Propositions nouvelles
	INVESTISSEMENT	
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		40 000.00
21	Immobilisations corporelles	4 000.00
D 2135	Installations générales, agencements...	4 000.00
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000.00
D 2188	Autres immobilisations corporelles	- 4 000.00
23	Travaux en cours	1 339 957.37
D 2313	Constructions	1 339 957.37
Op 11-299	Aménagement parking Colombier	15 000.00
D 2312	Terrains	15 000.00
Op 12-307	Terrain de foot synthétique	50 000.00
D 2312	Terrains	50 000.00
Op 13-317	City stade parc du Château	120 000.00
D 2312	Terrains	120 000.00
Op 12-306	Nouvelle école	- 1 339 957.37
D 2313	Constructions	- 1 339 957.37
Op 08-260	Trottoir route de Mategnin	30 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	30 000.00
Op 09-268	Chemin des Hautins	- 75 000.00
D 2315	Installations, matériel et outillage	- 75 000.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 104 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		40 000.00

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☞ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : non-exercice DPU sur les ventes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain non bâti	Section AN 249, 250 et 252	295 Chemin de l'Eglise	07/05/13

- ☞ Travaux électriques mairie : marché du 11/04/2013 avec l'entreprise REISSE d'un montant de 11 180.12 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ☞ Extension réseau public de distribution électrique chemin des Perrières : contrat du 11/04/2013 avec ERDF - ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION France - d'un montant de 14 520.69 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ☞ Aménagement cimetière : contrat du 17/04/2013 avec l'entreprise paysagiste André VERDET SAS d'un montant de 56 813.13 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ☞ Extension réseau informatique mairie : marché du 19/04/2013 avec NBM EUROPE d'un montant de 7 900 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ☞ Plantations d'été : marché du 29/04/2013 avec l'entreprise PASSION JARDIN d'un montant de 4 014 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ☞ Aménagement mairie - marché complémentaire travaux électricité courants forts et faibles : marché du 29/04/2013 avec l'entreprise REISSE d'un montant de 23 373.99 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ⊗ **Aménagement mairie - marché complémentaire travaux cloisonnement - démolition - faux plafond - peinture** : marché du 15/05/2013 avec l'entreprise PONCET CONFORT DECOR d'un montant de 39 085.93 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Aménagement mairie - marché complémentaire travaux menuiserie intérieure bois** marché du 15/05/2013 avec l'entreprise NINET FRERES d'un montant de 7 158.53 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Travaux mise en conformité électrique bâtiments communaux** : marché du 15/05/2013 avec l'entreprise REISSE d'un montant de 7 030 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Equipement téléphonie mairie** : marché du 21/05/2013 avec l'entreprise CLT TELECOM d'un montant de 27 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Mission assistance nouveaux rythmes scolaires** : marché du 21/05/2013 avec l'association ALFA3A d'un montant de 14 352.06 € TTC.
- ⊗ **Broyage parcelle Bois de Serve** : marché du 21/05/2013 avec l'entreprise VISTALLI CHRISTIAN EURL d'un montant de 4 900 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ⊗ **Achat motos service police municipale** : marché du 27/05/2013 avec la société MOTOSTOP 01 d'un montant de 5 664,04 €/véhicule auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur, et 40,55 € TTC de carte grise/véhicule.
- ⊗ **Mission maîtrise d'œuvre construction vestiaires de football et réhabilitation vestiaires existants** : marché du 27/05/2013 avec la SARL D'ARCHITECTURE 123 - Mandataire du groupement BET CROZET NURRA / SARL CETBI, se répartissant en :
 - tranche ferme : construction neuve de vestiaires : 50 400 € HT et élaboration diagnostic et APS pour la réhabilitation des vestiaires existants : 2 055.37 € HT ;
 - tranche conditionnelle : réhabilitation des vestiaires existants (APD, PRO/DCE, EXE, ACT, DET, AOR et OPC) : 12 119.64 € HT ;
 montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur

11. **DIVERS**

Remerciements pour versement subvention :

- Amicale des Anciens Combattants de Ferney-Voltaire et environs ;
- CECOF-CFA Ambérieu-en-Bugey ;
- Pupilles de l'Enseignement Public - PEP 01 ;
- Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns.

Le Maire clôt la séance en renouvelant à F. LE SOURD toute son amitié, en son nom et au nom du Conseil Municipal, pour les moments difficiles qu'elle traverse actuellement.

La séance a été levée à 22h10

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 2 juillet 2013